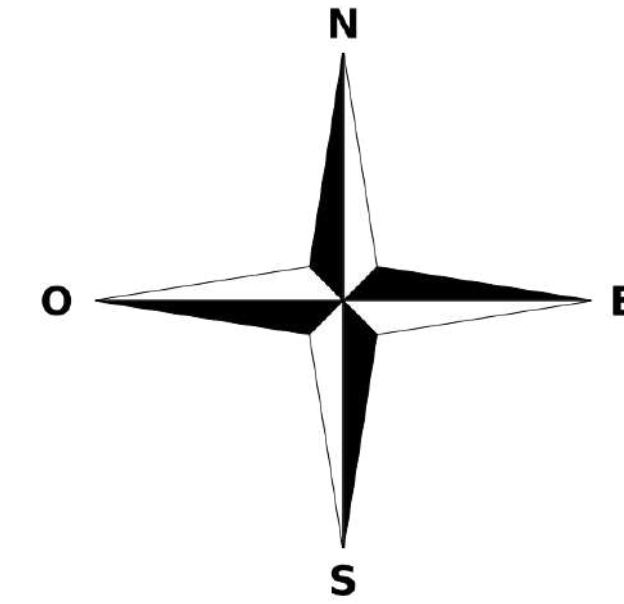
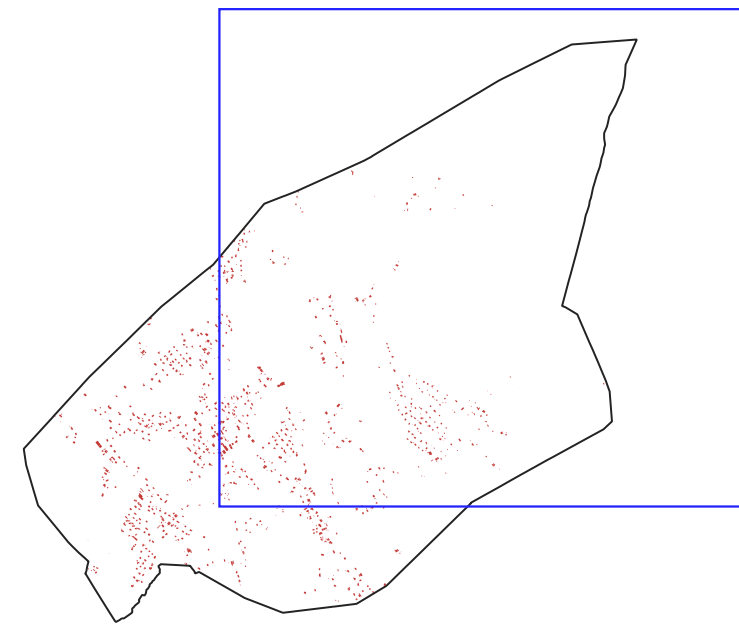


[illegible]

altereo ALTEREO - Agence Urbanisme Centre Est
Europarc
7, rue Pascal
69500 BRON

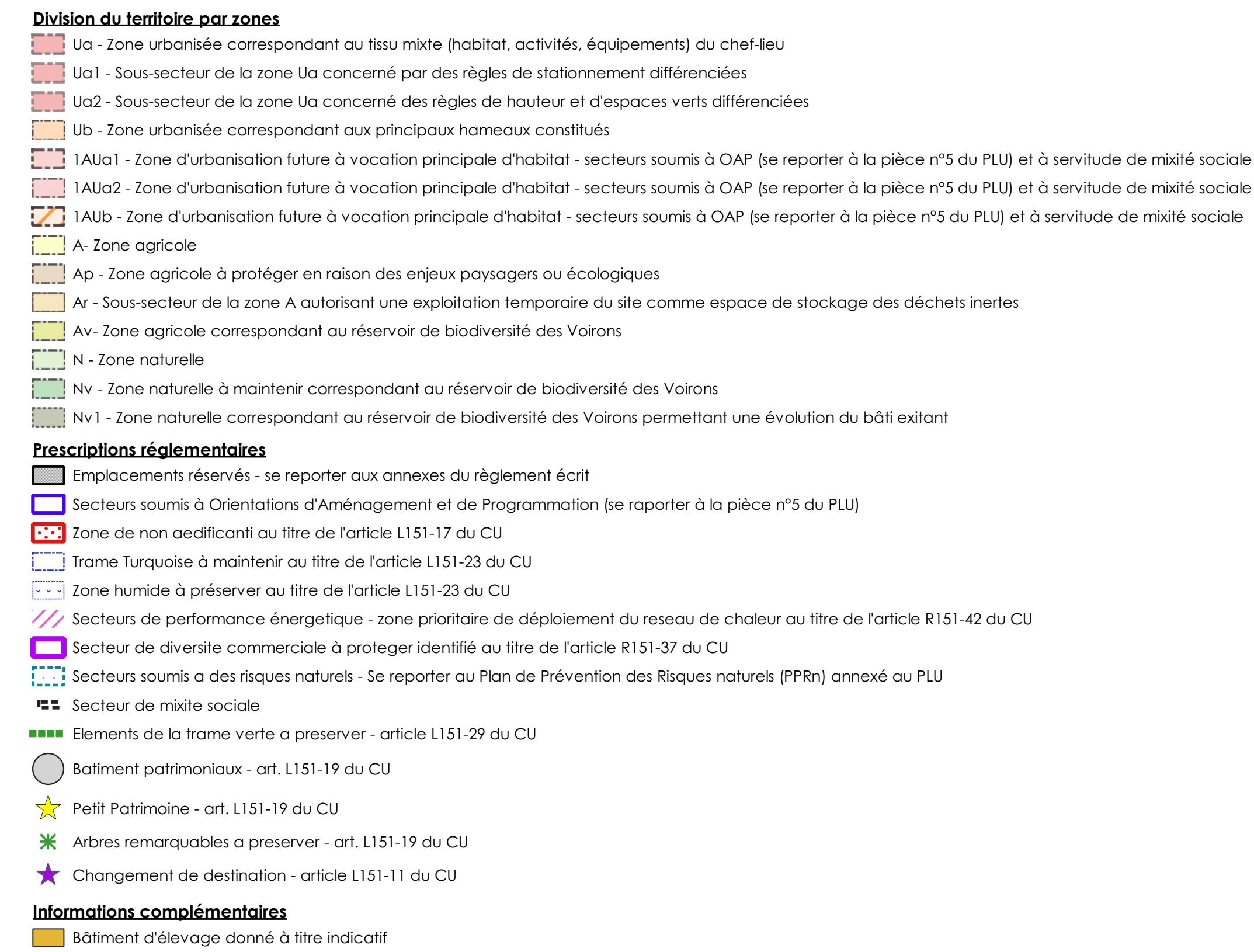
Rédacteur : AL
Vérificateur : ANBE
Chef d'agence : AL
Date : Février 2022

- Ub - Zone urbanisée correspondant aux principaux habitats construits
- Tal1a - Zone d'urbanisation rurale à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à pièce n°5 du PLU) et à servitude de mité sociale
- Tal2a - Zone d'urbanisation rurale à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à pièce n°5 du PLU) et à servitude de mité sociale
- Tal3a - Zone d'urbanisation rurale à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à pièce n°5 du PLU) et à servitude de mité sociale
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole à protéger en raison des enjeux paysagers ou écologiques
- AS - Surs de sécurité de la zone A autorisant une exploitation temporaire du sol comme espace de stockage des déchets inertes
- Ar - Zone agricole correspondant au réservoir de biodiversité des Valtons
- N - Zone naturelle
- Nv - Zone naturelle à maintenir correspondant au réservoir de biodiversité des Valtons
- Nvl - Zone naturelle correspondant au réservoir de biodiversité des Valtons permettant une évolution du territoire

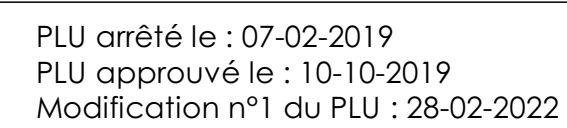
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (se reporter à la pièce n°5 du PLU)
- Zone de non aedificandi au titre de l'article L151-17 du CU
- Trame Verte Bleue à maintenir au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs de performance énergétique - zone prioritaire de déploiement du réseau de chaleur au titre de l'article R151-42 du CU
- Secteurs de diversité commerciale à protéger identifiés au titre de l'article R151-37 du CU
- Secteurs soumis à des risques naturels - Se reporter au Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) annexé au PLU

- Bâtiment patrimonial - art. L151-19 du CU
- Petit Patrimoine - art. L151-19 du CU
- Arbres remarquables à préserver - art. L151-19 du CU
- Changement de destination - article L151-31 du CU

 Bâtiment d'élevage donné à titre indicatif

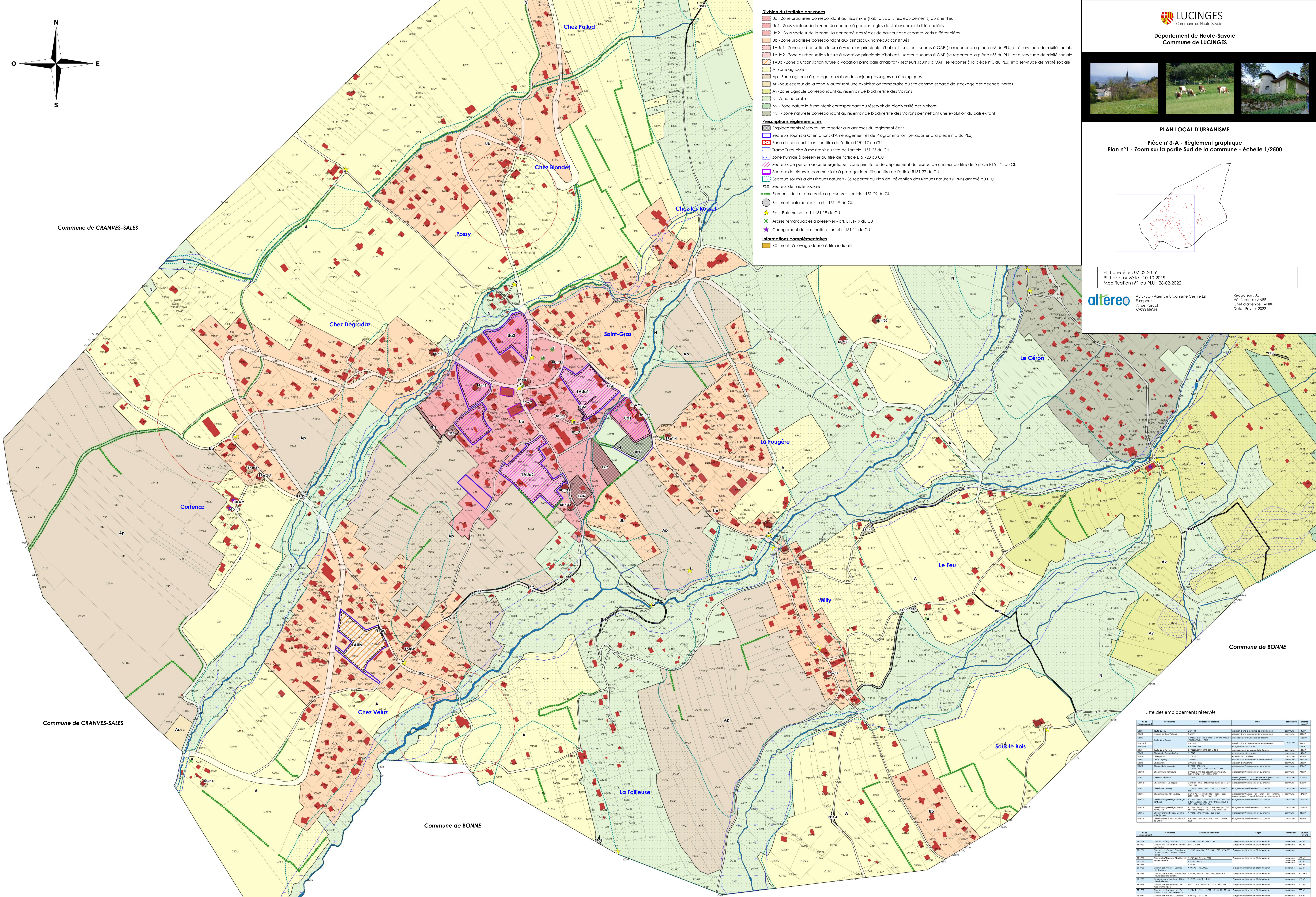


PLAN LOCAL D'URBANISME
Pièce n°3-A - Règlement graphique
Plan n°1 - Zoom sur la partie Sud de la commune - échelle 1/2500



ALTEREO - Agence Urbanisme Centre Est
Europarc
7, rue Pascal
69500 BRON

Rédacteur : AL
Vérificateur : ANBE
Chef d'agence : ANBE
Date : Février 2022

[illegible][illegible]